

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011**

Présents : M. Jean-Claude EGGER, président  
Mmes Magali BARTHASSAT - Catherine LEHMANN  
Paulette DUPRAZ OIHENART  
MM. Albin DELAVY- Andreas FABJAN - Raoul FLOREZ  
Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Excusés : Mme Anne JAGGI (travail) - M. Jean-Claude DENERVAUD

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

M. le président ouvre la séance à 19 h. et présente l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011.
2. Approbation du budget de fonctionnement – du taux des centimes additionnels – du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que l'autorisation d'emprunter – exercice 2012.
3. Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2012.
4. Préavis du projet du plan directeur cantonal Genève 2030.
5. Echange de parcelles entre la commune de Soral – la société de Laiterie et d'Agriculture de Soral et M. Claude Emile Battiaz.
6. Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC) à savoir :
  - Relative au montant des cotisations communales figurant à son budget, afin de permettre l'exercice facultatif de ce droit. Les cotisations qui font l'objet du droit d'opposition sont calculées à raison de CHF 3.-/habitant.
  - Relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de CHF 500.000.-- au musée international de la Croix Rouge.
7. Connaissance du procès-verbal de l'ACG du 12 septembre 2011 constatant l'entrée en force de la décision d'octroi de la subvention extraordinaire de CHF 550.000.-- représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey.
8. Communications de l'exécutif.
9. Divers.

### **1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011**

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011 est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Andreas Fabjan arrive en cours de séance.

### **2.- Approbation du budget de fonctionnement – du taux des centimes additionnels – du taux des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens, ainsi que l'autorisation d'emprunter – exercice 2012.**

Vu le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel d'investissement.

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 1.912.807.-- aux charges et de CHF 1.913.219.-- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 412.--.

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 297.868.--, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 297.456.-- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 412.--.

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 46 centimes.

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes.

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 165.000.-- aux dépenses et de 86.908.-- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 78.092.--.

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 78.092.--, il en résulte un excédent de financement des investissements CHF 219.776.--.

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70 al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de M. le Maire

**le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents**

#### **D é c i d e**

- 1.-- D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 1.912.807.-- aux charges et de CHF 1.913.219.--, aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 412.--.
- 2.-- De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 46 centimes.
- 3.-- De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens dû en 2012 à 100 centimes.
- 4.-- D'autoriser M. le Maire à renouveler en 2012 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### **3.- Approbation du montant minimum de la taxe professionnelle communale 2012.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition de M. le Maire,

## **le Conseil municipal, par 9 voix soit à l'unanimité des membres présents**

### **D é c i d e**

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à CHF 30.--.

#### **4.- Préavis du projet du plan directeur cantonal Genève 2030**

M. le président donne lecture de la résolution à prendre concernant le plan directeur cantonal Genève 2030. M. Andreas Fabjan intervient en ce qui concerne le point 3 sur la densité modérée de 0,6 et précise que l'on ne devrait pas se focaliser sur la densité, mais sur une qualité architecturale et environnementale, car une faible densité ne garantit en rien une construction harmonieuse. M. le président répond qu'un gabarit raisonnable est demandé et que la commune ne veut pas procéder à des blocages, mais plutôt à un projet d'idées.

Les aménagements extérieurs, particulièrement ceux de la résidence des « Héliades » ont été soulevés qui ne s'harmonisent pas avec le village. M. Albin Delavy intervient en tant que copropriétaire et précise que la CMNS a imposé des interdictions et constate que personne ne fait rien contre cette commission.

Mme Maria Claret intervient en ce qui concerne le point 6 et constate que le projet d'extension se fait toujours entre la zone à bâtir et le chemin du Bois de-By et demande de ne pas indiquer les nos de parcelles.

La résolution proposée est la suivante :

Le Conseil municipal :

Préavise favorablement le projet de plan directeur cantonal de Genève 2030 sous réserve et demandes de modifications suivantes :

1. L'installation de traitement et de stockage définitif des déchets, située au nord-est du village de Soral, au lieu dit « Champs-Pointus » n'est tolérée que jusqu'à la fin de l'exploitation de la gravière. En aucun cas cette installation ne doit avoir un caractère pérenne. (cf. page 239 : mandat de planification et carte annexée à la fiche D06 : après stockage, supprimer le mot **définitif**).
2. Le centre sportif de Laconnex (cf. page 126) doit porter l'indication de football **et autres activités sportives**. Ce projet devra faire l'objet d'une étude en concertation avec les communes avoisinantes pour déterminer les divers besoins, fixer la surface à déclasser, ainsi que les conditions de financement et d'entretien.

Par ailleurs une indication de ce futur centre doit figurer sur la carte du schéma directeur (carré rouge avec indication L), car il s'agit d'un grand équipement qui concerne toute la région.

3. L'indice d'utilisation du sol indiqué comme modéré (cf. page 19) dans les villages, soit de 0,6 à 1 n'est pas admissible. Si la commune est favorable à l'abrogation des règlements qui permettent la construction de villas, elle demande, dans la mesure où il faut le prévoir, une densité modérée **d'environ 0,6** ; En effet, un indice d'utilisation trop fort conduira notamment à des gabarits de bâtiments sans rapport avec ceux existants et contribuera à la destruction des cours et espaces libres (jardins) qui font partie intégrante de la structure originelle des villages protégés.

Le stationnement, déjà difficile actuellement, sera encore plus aléatoire.

4. Le document - carte et textes- est muet sur les conséquences du développement en cours des communes françaises (Viry notamment) situées au sud de son territoire. Il y a donc lieu d'apporter une réponse à cette situation (évitement de Soral !!!).
5. Le texte et la carte des « Paysages et agriculture » (cf. pages 42 et 43) doivent être modifiés dans le sens où les villages ne sont pas en zone agricole, mais compris dans l'espace rural. Par ailleurs, la mention point 15 doit être modifiée dans le sens de supprimer « **pour la qualité de vie des Genevois** ».
6. Sur la carte du schéma directeur cantonal figure, à l'entrée nord-est du village, une zone à bâtir qui a été abrogée par le Grand Conseil en 2003 (PL 8923).

La commune de Soral s'oppose à ce que les terrains concernés soient à nouveau incorporés dans la zone à bâtir. Par contre, elle demande que le périmètre situé à l'ouest du village soit inscrit sur la carte du schéma directeur comme projet d'extension (villages hors agglomérations/extensions projetées). Ce secteur a été identifié en 2009 par le DCTI comme ( parcelles enclavées ) nécessitant diverses vérifications avant déclassement. Il concerne les parcelles Nos 10.495, 10.683, 10.684, 10.685, 10.323, 10.297, 10.452 et 10.649, comprises entre la zone à bâtir du village et le chemin du Bois-de-By.

M. le président demande de voter cette résolution

**Sur le point No 3** : modification sur la densité par 7 voix pour - non modifié par 2 voix

**Sur le point No 6** : laisser le no des parcelles par 7 voix pour et 2 abstentions.

**Résolution dans son ensemble et sans modification** par 7 voix pour et 2 abstentions.

#### **5.- Echange de parcelles entre la commune de Soral – la société de Laiterie et d'Agriculture de Soral et M. Claude Emile Battiaz**

M. le président donne lecture du projet de la libération concernant l'échange de parcelles entre la commune de Soral – la société de Laiterie et d'agriculture de Soral et M. Claude Emile Battiaz qui est la suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la demande de M. Claude Emile Battiaz pour un échange de parcelles sans soulte;

vu que cet échange permettra aux parties intéressées de mieux structurer leur parcelle et le cas échéant de construire dans cette zone ce qui est important actuellement vu la pénurie de logements et de terrains à bâtir.

vu les pourparlers entre M. Claude Emile Battiaz, M. Fabrice Strobino, son architecte de la société Analyses & Développements Immobiliers Sàrl, la Société de Laiterie et d'Agriculture de Soral et la commune de Soral ;

vu l'accord du Conseil municipal du 18 janvier 2010 par 8 voix pour et 2 abstentions pour un projet d'échange de parcelles entre les parties concernées ;

vu le projet de l'acte notarié du 5 octobre 2011 entre M. Claude Emile Battiaz, - la Société de Laiteries et d'Agriculture de Soral et la commune de Soral ;

sur proposition de M. le maire,

1. D'accepter de céder, sans soulte, sous toutes dues garanties de droit, **à titre d'échange** avec M. Claude Emile Battiaz :

la parcelle N°10559 B, plan 9 du cadastre de la commune de Soral d'une surface de 188 m<sup>2</sup> sise à la route de la Creux-de-Boisset propriété de la commune de Soral,

contre :

une surface de 153 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle N° 10.789/B, plan 9 du cadastre de la commune de Soral, propriété de M. Claude Emile Battiaz et consorts Battiaz sise à route du Ceux-de-Boisset, selon le plan et le dossier de mutation No 3/2011 établi par le Bureau d'ingénieurs géomètres officiels Huber-Chappuis-Calame.

2. D'accepter de céder, sans soulte, sous toutes dues garanties de droit, **à titre d'échange** avec la société de Laiterie et d'Agriculture de Soral :

la parcelle N°10559 C, plan 9 du cadastre de la commune de Soral d'une surface de 68 m<sup>2</sup> sise à la route du Creux-de-Boisset propriété de la commune de Soral,

contre :

une surface de 36 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle N° 10.558/B, plan 9 du cadastre de la commune de Soral, propriété de la Société de Laiterie et d'agriculture de Soral sise à route du Ceux-de-Boisset, selon le plan et le dossier de mutation No 3/2011 établi par le Bureau d'ingénieurs géomètres officiels Huber-Chappuis-Calame.

3. Tous les frais, émoluments et honoraires des présentes, ainsi que les frais de géomètre en relation avec l'établissement du dossier de mutation seront supportés par M. Claude Emile Battiaz et par la commune de Soral à concurrence de moitié chacun. Ces frais seront comptabilisés au compte de fonctionnement.

M. Andreas Fabjan demande pour quelles raisons les frais, émoluments et honoraires sont supportés à moitié par la commune étant donné que M. Claude E. Battiaz bénéficie, notamment de la commune d'un gain de terrain de 35 m. Plusieurs conseillers sont d'accord avec cette remarque. M. le président donne des explications sur l'historique des débats et entretiens avec les parties intéressées. Après discussion, M. le président est chargé de contacter M. Claude E. Battiaz pour lui faire part de cette remarque. La délibération sera donc prise à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **6.- Communications des différentes décisions de l'assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2011**

M. le président communique les différentes décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes Genevoises) des 14 septembre 2011 et 24 septembre 2011 (soumises au droit de veto des conseils municipaux – article 60 de la loi sur l'administration des communes (LAC) :

- relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2012 de l'ACG - montant des cotisations communales figurant à son budget, afin de permettre l'exercice facultatif de ce droit. Les cotisations qui font l'objet du droit d'opposition sont calculées à raison de CHF 3.-/habitant.
- relative à l'octroi par le Fonds intercommunal d'un montant de CHF 500.000.-- au musée international de la Croix Rouge.

## **7.- Procès-verbal de l'ACG du 12 septembre 2011**

M. le président donne connaissance du procès-verbal de l'ACG du 12 septembre 2011 constatant l'entrée en force le 7 septembre 2011 de l'octroi à la Ville de Genève, par le Fonds intercommunal, d'une subvention extraordinaire de CHF 550.000.-- représentant la participation des communes au remboursement de la dette du Genève Futur Hockey.

## **8.- Communications de l'exécutif**

### ***Procès verbaux de constatation d'entrée en force des décisions votées lors de l'assemblée générale de l'ACG du 22 juin 2011***

M. le président donne connaissance des procès-verbaux de l'ACG du 17 octobre 2011 constatant l'entrée en force le 12 octobre 2011 des décisions suivantes :

- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèche, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèches créée ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au Réseau informatique inter-administrations genevoises (RIAG) pour un montant de CHF 950'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au Service intercommunal d'informatique des communes genevoises (SIACG) pour un montant de CHF 550'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal à la subvention 2012 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement 2012 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du GIAP pour un montant de CHF 5'040'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) pour un montant de CHF 970'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.-- ;
- relative à la participation 2012 du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus pour un montant de CHF 550'000.-- .

## **Déchetterie**

Après nouvelles interventions auprès de notre ingénieur, les travaux ont avancé. Il reste le bitume à poser. A suivre.

### ***Fêtes de Noël***

La fête de Noël des aînés se déroulera le dimanche 18 décembre dès 12h à la salle communale. La fête des enfants se déroulera à la salle polyvalente de Laconnex le mardi 20 décembre 2011 à 18 h. 30 pour les deux communes.

La commission des loisirs se réunira le 5 décembre à 19 h. à la salle du Conseil municipal pour les préparatifs. Les sapins de Noël et les guirlandes ont déjà été commandés. L'entreprise Vidonne sera contactée par M. Florez pour le repas des aînés.

### ***Salle communale***

La nouvelle porte de la salle communale est prévue pour le début de l'année prochaine. La rampe sera terminée au printemps.

### ***Patrouilleuses scolaires***

L'association des parents d'élèves de Soral-Laconnex (APESL) demande une patrouilleuse scolaire au passage piéton près de l'église et au carrefour des quatre stops pour environ 15 heures par semaine. Le coût est estimé entre CHF 15.000.-- et CHF 20.000.--. Avant de prendre une décision, M. le maire est chargé de convoquer les personnes responsables pour discuter de cette demande qui remporte les faveurs de la majorité des membres du Conseil municipal.

### ***Jeux***

M. le président demande si les membres du Conseil ont réfléchi aux emplacements de nouveaux jeux et soumet sa proposition de les placer dans le parc de la mairie près des jardins pour ne pas empiéter les espaces libres où l'on pourrait installer du matériel pendant certaines manifestations.

Après discussion, M. le président est chargé de faire une proposition pour l'installation de jeux dans le parc près de la mairie et également près des tennis (un ou deux jeux).

### ***Route de Soral***

M. le président informe qu'il a eu la visite d'une personne du DCTI concernant le revêtement bitumeux de la route de Soral qui devra être refait dans le cadre de la création de la piste cyclable bidirectionnelle. Des mesures seront effectuées prochainement afin de déterminer si un revêtement bitumeux absorbable au bruit devrait être posé.

### ***Salle communale rideaux***

« Les Tréteaux de la fontaine » ont demandé l'installation de rideaux à la salle communale. Deux offres ont été envoyées à la commune. Plusieurs personnes estiment que la pose de ces rideaux va dénaturer la salle. Un autre système devrait être trouvé. En ce qui concerne l'installation d'un système électrique pour le rideau de la scène, cette installation ne pose pas de problème.

Après discussion, il est décidé de discuter de ces demandes et de trouver une solution adéquate lors d'un entretien avec MM. Gérard Fontaine, André Thévenoz et les membres de l'exécutif.

## **9 Divers**

### ***Chorale***

M. Gérard Fontaine annonce, en accord avec la chorale de « La Feuillée » qu'un festival de chorales sera organisé le 9 juin 2011 à Soral à l'occasion de leur 30<sup>ème</sup> anniversaire. Cette fête se déroulera à l'église, au patio de l'école, à la salle de rythmique, à la grange à Dédé, à la taverne et à la salle communale. 4 à 6 chorales sont prévues lesquelles ne seront pas rémunérées, mais par contre un repas est prévu à chaque choriste. Environ 200 choristes sont attendus. Budget prévu CHF 6.000.--.

Un entretien est prévu le 5 décembre 2011 avec les responsables de « La Feuillée » en ouverture de la séance du Conseil municipal.

### ***Bâtiment de l'école***

Mme Paulette Dupraz Oihenart propose de l'installation d'un détecteur de présence à l'entrée des vestiaires de la salle de rythmique. Sa proposition est acceptée et notre électricien sera contacté.

### ***Verger derrière l'EMS de la Résidence de la Champagne***

Mme Paulette Dupraz Oihenart propose également pour l'année 2012, d'utiliser les fruits du verger pour confectionner des confitures ou de la pâte de coing qui pourraient ensuite être distribuées par exemple aux aînés ou utilisées comme cadeaux. Sa proposition est vivement encouragée.

### ***Site internet***

M. Albin Delavy informe qu'il a revu notre site internet et qu'il est contact avec une personne spécialiste pour la création d'un nouveau site simple à utiliser. Les membres du Conseil sont invités à visiter le site qui est tout frais et de faire part, directement à M. Delavy, de leurs remarques ou commentaires. Des photos peuvent être enregistrées. Lorsque le site sera agréé une formation sera effectuée auprès des utilisateurs. La commune pourra donc avoir la maîtrise complète du site ce qui n'est pas le cas avec le site actuel où nous sommes en litige avec les concepteurs. M. Delavy est remercié pour son étroite collaboration.

### ***Déchetterie (poubelles)***

M. Catherine Lehmann informe qu'elle a été agréablement surprise par les mesures prises par le café de l'Ecu pour la récupération des déchets de restauration et souligne que les responsables sont très concernés.

### ***Chemin des écoliers***

M. Andreas Fabjan signale que des écoliers sont tombés sur le chemin des écoliers à la suite de la tombée des feuilles et demande si l'employé communal pourrait vérifier régulièrement l'état de ce chemin. En règle générale, l'employé fait le nécessaire, mais il était en vacances dernièrement. La commune de Laconnex sera contactée pour demander son intervention lors de l'absence de l'employé.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 21 h.